

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOSES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Fonds de concours Puyvalador – achat d'une épareuse

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la commune de Puyvalador a déposé une demande de fonds de concours pour l'achat d'une épareuse.

Le Président présente le plan de financement :

Coût de l'opération : 14 000 € HT

Autofinancement communal : 7 000 €

Fond de concours intercommunal : 7 000 €

Le Président explique que les règles du fond de concours sont respectées.

Le Président propose donc de le soumettre au vote

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'ATTRIBUER A LA COMMUNE DE PUYVALADOR LE FOND DE CONCOURS COMME PRESENTE CI-DESSUS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président



Demelin

Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST